



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de médecins psychiatres au centre psychothérapique de l'Ain

Question écrite n° 18199

Texte de la question

M. Damien Abad alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie de médecins psychiatres au centre psychothérapique de l'Ain. En effet, avec 7,9 psychiatres pour 100 000 habitants selon les chiffres de l'atlas 2018 du conseil national de l'ordre des médecins (CNOM), le département de l'Ain se classe parmi les cinq derniers de France métropolitaine. Depuis l'année 2010, le nombre de psychiatres à temps plein est passé de 68 à 59 dont 16 qui sont âgés de plus de 62 ans, avec un mouvement qui s'amplifiera dans les années à venir. En 2018, faute de candidats, l'établissement a opté pour le recrutement par intérim médical. Depuis mars 2018, 26 médecins psychiatres intérimaires se sont succédés. Or le recours à l'intérim médical génère un impact négatif sur la qualité de la prise en charge des patients qui déplorent la succession des médecins. À ce jour, l'établissement a encore 11 postes de psychiatres vacants et l'équipe soignante est démobilisée. Compte tenu de leurs difficultés à recruter, ils ne sont plus en mesure de prendre en charge les patients dans des délais raisonnables. Aussi, il lui demande quelles mesures concrètes et urgentes pourraient être prises par le Gouvernement concernant la pénurie de médecins psychiatres au centre psychothérapique de l'Ain afin d'améliorer l'attractivité médicale.

Texte de la réponse

La question de la démographie des psychiatres constitue une priorité du Gouvernement. S'agissant du centre psychothérapique de l'Ain, de nombreuses mesures correctrices ont été prises en s'appuyant sur le rapport public établi par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Cet établissement a été accompagné par l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, aussi bien dans l'élaboration de son plan d'actions que dans la définition des orientations de son nouveau projet médical. Ce nouveau projet, plus ouvert sur la cité, respectueux des droits des patients, renforçant les soins de réhabilitation psychosociale, devrait de nouveau attirer, progressivement, de jeunes psychiatres. En attendant, un travail complémentaire est effectué au sein de l'établissement pour assurer sa juste place à chaque professionnel au sein des équipes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18199

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2019](#), page 2736

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 3097